



**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ
POUR LE HANDICAP**

ANNÉES 2020 et 2021



REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20220407-20220407_01

Table des matières

INTRODUCTION

MISES AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX	3
I - Accessibilité de la voirie et des espaces publics	3
II - Accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.....	4
III - Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) n'appartenant pas à la commune.....	5
CONCLUSION	5
ANNEXE 1 - Tableau récapitulatif Ad'ap	6
ANNEXE 2 – Points à améliorer accessibilité voirie.....	7

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20220407-20220407_01

INTRODUCTION

Afin de suivre de façon régulière la réalisation des travaux annoncés dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la collectivité et de valider les attestations de travaux des différents ERP situés sur la commune, la commission s'est réunie une fois en 2019 et une autre fois en 2020.

Il a été décidé de fixer la réunion de la CCAPH une fois par an.

Des dossiers de demandes d'autorisation d'ouverture des travaux présentés par des commerçants ont pu être examinés et des avis ont été donnés afin que ces derniers puissent accueillir au mieux les personnes en situation d'handicap.

Notons que les membres de la commission se sentent beaucoup plus sensibilisés à la question de l'accessibilité pour tous en faisant un tour de ville et en se rendant compte par eux-mêmes des difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'un handicap notamment sur les cheminements en ville.

MISES AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

I - Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Afin de concevoir son programme de réfection de voirie, la municipalité a pris en compte les demandes et les priorités de la commission d'accessibilité pour pouvoir faciliter les cheminements des personnes souffrant de handicap.

Les voiries concernées par des travaux de mise aux normes sont les suivantes :

Année 2020

Rue Louis Moreau : un trottoir répondant aux normes d'accessibilité a été créé (bandes podotactiles, ressauts au niveau des passages piétons inférieurs à 2 cm...). Un coussin berlinois a été installé sur la chaussée afin de faire réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser les piétons. Cette rue a également été mise en sens unique et est pourvue d'une bande cyclable et d'une bande de stationnement sur toute sa longueur. Un stationnement unilatéral a également été matérialisé.

Année 2021

Rue du Général Koenig : un trottoir répondant aux normes d'accessibilité a été créé (bandes podotactiles, ressauts au niveau des passages piétons inférieurs à 2 cm...). Un coussin berlinois a été installé sur la chaussée afin de faire réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser les piétons.

Cette rue a également été mise en sens unique, limitée à 30 km/h et le stationnement a été matérialisé par la création de banquettes de stationnement sur toute sa longueur.

La voie à été faite de façon à partager voitures et vélos : des pictogrammes « cyclistes » ont été mis en œuvre.

Divers endroits de la ville :

Certains revêtements de trottoirs ont été refaits, notamment sur l'Avenue de l'Europe et la rue Gambetta.

Des bordures de défense placées sur trottoir, ont permis la sécurisation des piétons, mais aussi la préservation de la largeur de circulation. En effet ces bordures empêchent les véhicules de se garer sur les trottoirs.

II - Accessibilité des bâtiments communaux recevant du public

Année 2020

Les travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti de la ville prévus pour cette année ont été, pour la plupart réalisés.

Ces derniers étant :

Espace Culturel Alain Poher :

Poteaux du Forum peints de sorte à créer un contraste pour les mal voyants.

Ancienne Mairie - salle des mariages :

Création d'un ascenseur permettant l'accès à la salle des mariages (travaux en lien avec les travaux de Pasteur A : travaux terminés en 2020).

Gymnase Pierre Pouget :

Création de vestiaires provisoires. Vestiaires sportifs 3^{ème} Catégorie Type X.

Établissement sportif couvert

Dépôt le 05/06/2020. Arrêté 2020/055 en date du 29/09/2020.

Construction de vestiaires provisoires accessibles PMR, dans l'enceinte du complexe sportif Pierre Pouget, et attenants au gymnase.

Année 2021

Espace Culturel Alain Poher :

Mise en peinture de la salle de spectacle et création d'un contraste

Gymnase Pierre Pouget :

Création de vestiaires provisoires. Vestiaires sportifs 3^{ème} Catégorie Type X.

Établissement sportif couvert

Dépôt le 05/06/2020. Arrêté 2020/055 en date du 29/09/2020.

Construction de vestiaires provisoires accessibles PMR, dans l'enceinte du complexe sportif Pierre Pouget, et attenants au gymnase.

III - Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) n'appartenant pas à la commune.

Liste des ERP ayant déposé une Autorisation de Travaux pour mettre leur établissement en conformité avec les règles d'accessibilité et dont les dossiers ont été acceptés :

Nom de l'établissement

BC TRADING

Représenté par

Mme. CHERIFI Bahia

Activité

Vente de produit de la Mer

Type et catégorie

5^{ème} Catégorie

Type M

Commerce

Dépôt

11/03/2020

Réponse

Tacite le 11/07/2020

Objet

Transformation d'un établissement hammam et soins corporels en commerce de vente de poissons

Nom de l'établissement

Rez-de-Chaussée Résidence « Le Rossi »

(Coque vide surface commerciale)

Représenté par

ETPO IMMOBILIER IDF

Activité

Coque vide

Type ou catégorie

5^{ème} Catégorie

Dépôt

16/09/2020

Réponse

Arrêté 2021/017 en date du 16/02/2021

Objet

Coque vide dans le cadre du « projet Rossi ». L'aménagement d'un établissement commercial devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

CONCLUSION

L'ensemble des travaux réalisés en 2020 et 2021, tant sur la voirie que dans les bâtiments communaux et les **ERP, ont permis d'améliorer sensiblement l'accessibilité de notre ville.**

Durant l'année 2022, les équipes s'attacheront à poursuivre les travaux d'amélioration pour la bonne circulation de tous.

L'ad'ap étant aujourd'hui honoré (mis à part l'accessibilité à l'école Saint Exupéry), les principaux travaux qui restent à faire sont essentiellement des travaux de voirie et des travaux extérieurs.

Actuellement, la rue Edouard Juvigny est en pleine réfection et en 2022 à été proposé au budget la requalification de la rue Saint-Georges.

La réfection complète de la cour de l'école Saint Exupéry (permettant la mise aux normes PMR) a également été proposée.

Les registres d'accessibilité liés aux ERP communaux (nombre : 12) ont été distribués dans les différents bâtiments en 2019.

Ces registres font état des travaux réalisés en fonction de l'Ad'ap.